



Fédération Nationale des Chasseurs

MALADIE D'AUIESZKY

PROTÉGEZ VOS CHIENS
ADOPTÉZ LES BONS GESTES DE PRÉVENTION



QU'EST-CE QUE LA MALADIE D'AUIESZKY



La maladie d'Auieszky est une maladie **virale**.

Les porcs et les sangliers en constituent le réservoir : cette maladie est le plus souvent **inapparente** chez les adultes de ces espèces. Le virus circulait en élevage porcin en France jusqu'en 2008. Il a été éliminé à la suite d'une campagne d'abattage et de vaccination en élevage. Il reste présent chez les sangliers sauvages. Une fois déclarée, cette maladie est systématiquement **mortelle** pour les canidés, **chiens** en particulier. Elle ne se transmet pas à l'Homme.



1 COMMENT LA MALADIE D'AUIESZKY SE TRANSMET-ELLE AUX CHIENS ?



Par **consommation** de viscères et de viandes **cru**es des **sangliers** porteurs de virus.



Par **morsure** ou léchage des plaies, du groin ou des organes génitaux des sangliers.



Par contact indirect via du matériel ou de la terre souillée par du sang ou autres matières issues d'un sanglier contaminant (survie possible pendant plusieurs semaines dans l'environnement).

2 QUELS SONT LES SIGNES CLINIQUES CHEZ LES CHIENS ?



Fièvre, vomissements, tremblements, mauvaise coordination des mouvements, convulsions, difficultés à avaler, coma.



Prurit (démangeaisons), Automutilation, **toujours mortelle** chez le chien (environ 48 h après l'apparition des premiers symptômes).

3 PRÉCAUTIONS

À PRENDRE LORS DE LA CHASSE
POUR PROTÉGER LES CHIENS?



Dans la mesure du possible, **ne pas laisser** les chiens **mordre** le sanglier avant la mort et, surtout, les séparer des sangliers morts après la chasse et pendant le transport.



Ne pas laisser lécher le sang et **nettoyer/désinfecter** le matériel (remorque...) qui pourrait avoir été souillé par du sang



Ne pas faire manger les viscères ni la viande crue aux chiens



Nettoyer et désinfecter les plaies (morsures) dès que possible: le virus est sensible à la plupart des désinfectants usuels (chlorhexidine, iode...)



4 PRÉCAUTIONS

À PRENDRE APRÈS LA CHASSE



Ne pénétrez pas dans un élevage de porcs ou de sangliers dans les 48h après la chasse.

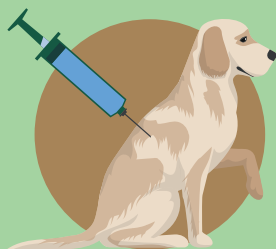


Ne laissez pas les viscères accessibles à la consommation par la faune sauvage: les renards et les sangliers peuvent entretenir le cycle.



Garder en mémoire que les porcs et les sangliers sont, eux aussi sensibles au virus de la maladie d'Aujeszky. La France est déclarée indemne d'Aujeszky en élevage.





5 COMMENT PREVENIR L'INFECTION DES CHIENS

Il n'existe pas de **vaccin** destiné aux chiens, seul un vaccin destiné aux porcs est **disponible** en Europe. Son usage n'est pas autorisé chez les porcs en France mais les vétérinaires peuvent légalement l'utiliser chez **les chiens**.

Des études ont montré que, bien qu'il ne soit pas destiné aux chiens, ce vaccin n'entraîne que **peu d'effets secondaires** dont aucun grave. **La vaccination**, à effectuer 6 semaines avant la chasse aux sangliers consiste en deux injections à effectuer à trois semaines d'intervalle, suivies d'une injection tous les 6 mois. Du fait de la complexité d'approvisionnement, il est indispensable de prendre **rendez-vous en avance** avec votre vétérinaire. Celui-ci pourra proposer des séances **de vaccination de groupe**.



6 QUE FAIRE SI MON CHIEN SEMBLE ATTEINT

La maladie d'Aujeszky, du fait de **ses symptômes**, qui sont identiques à ceux de **la rage**, est une maladie à **déclaration obligatoire**. Si, malheureusement, votre chien présentait un ou plusieurs des signes de la maladie, et bien que l'issue soit systématiquement mortelle :

CONSULTEZ VOTRE VÉTÉRINAIRE.

